

Destination Europe

2015/2016

- ☆ Études
- ☆ Stages
- ☆ Emploi
- ☆ Échanges
- ☆ Volontariat

Au départ de la Bourgogne



PORTAIL EUROPEEN DE LA JEUNESSE

Envie de nouvelles
expériences ?

Sur le Portail européen
de la jeunesse, retrouvez pour
33 pays d'Europe toute l'info pour :

Étudier

Travailler

Entreprendre

Partager

Voyager

Découvrir

Agir

Participer

Etre volontaire

Me soigner

Connaître mes droits



europa.eu/youth



Erasmus+

europadesk

Édito

Une expérience à l'international est un atout pour un jeune sur le marché de l'emploi. Elle lui offre l'opportunité d'enrichir son CV de nouvelles compétences : adaptation, autonomie, maîtrise d'une langue étrangère, etc. C'est aussi un formidable levier pour son développement personnel : faire de nouvelles rencontres, développer des valeurs de tolérance et affirmer sa citoyenneté européenne.

Les possibilités de mobilité internationale sont multiples : partir étudier, effectuer un stage en entreprise, vivre une expérience de volontariat, s'engager en solidarité internationale, trouver un emploi à l'étranger.

Quel projet choisir ? Comment s'y préparer ? Qui peut m'aider ? Où trouver un financement ? Vous trouverez les réponses dans ce guide proposé par le Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne (CRIJ), en partenariat avec le réseau *Eurodesk*, le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ), la Région Bourgogne et les centres d'information Europe direct Bourgogne.

Bonne lecture.

François Patriat

Président du conseil régional de Bourgogne

Dominique Valentin

Directrice du CRIJ Bourgogne



Ce guide a été édité avec l'aide de la Communauté européenne dans le cadre du programme Erasmus+. Les informations qu'il contient sont publiées par Eurodesk France et le CIDJ et n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.

Ce guide fait partie d'une collection nationale et a été réalisé en coopération avec les correspondants Eurodesk des Centres régionaux d'Information Jeunesse en France.

Version Bourgogne

réalisée et éditée par le Centre Régional Information Jeunesse Bourgogne (CRIJ).

Directrice de la publication : Dominique Valentin (CRIJ Bourgogne)

Rédaction : Claire Conlon (CIDJ) • Valérie Montebault (CIDJ)

Adaptation version Bourgogne et recherches documentaires : Martine Berille (CRIJ Bourgogne) • Christian Beslic (CRIJ Bourgogne)

Maquette : Pierre-Emmanuel Robert

Adaptation graphique couverture et PAO : Jessica Laporte-Spilmont (CRIJ Bourgogne)

Impression : S'PRINT, avec la participation financière du Conseil régional de Bourgogne



CRIJ Bourgogne

2 rue des Corroyeurs - boîte LL1

21000 Dijon

03 80 44 18 35 (accueil - information) - 03 80 44 18 29 (administratif)

www.ijbourgogne.com

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur.

La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition à des fins de commercialisation est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

Edition octobre 2015 • Tirage : 3000 exemplaires • Dépôt légal à parution.

Sommaire



👉 PREAMBULE	4
☆ Les pays en Europe	4
☆ Eurodesk	4
☆ Portail européen de la jeunesse	5
☆ Le réseau Europe Direct	5
👉 PRÉPARER SON DÉPART ET SON RETOUR	6
☆ Formalités administratives	6
☆ Protection sociale et santé	7
☆ Prestations sociales et fiscalité	8
☆ Logement	10
☆ Transport	11
☆ Préparer son retour	12
👉 FAIRE DES ETUDES	13
☆ À quel moment partir ?	13
☆ Trouver un établissement et s'inscrire	16
☆ Reconnaissance des diplômes	16
☆ Partir dans le cadre d'un programme	17
☆ Programmes des organismes d'échanges	22
👉 TROUVER UN STAGE	23
☆ Réglementation du stage	23
☆ Rechercher un stage	23
☆ Comment chercher	23
☆ Participer à un programme	25
👉 TROUVER UN EMPLOI, UN JOB	31
☆ Reconnaissance professionnelle	31
☆ Comment chercher ?	32
☆ Rédiger sa candidature	33
☆ Autres pistes	34
👉 PARTIR AUTREMENT	38
☆ Échanger dans le cadre d'un programme	38
☆ S'engager en tant que volontaire ou bénévole	38
☆ Autres pistes	43
☆ Aides et bourses de voyage	43
👉 LES LIEUX RESSOURCE	46
☆ L'information à la source	46
☆ L'information en Bourgogne	47
👉 INDEX DES ORGANISMES ET DES DISPOSITIFS	53

☆ Les pays en Europe

► Pays de l'Union européenne (UE)

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

► Pays candidats

Ancienne république yougoslave de Macédoine, Islande, Monténégro, Turquie.

► Espace économique européen (EEE)

Les 28 pays de l'Union européenne + Islande, Liechtenstein et Norvège.

► Pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE)

Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse.

☆ Eurodesk

Eurodesk aide les jeunes à construire leurs projets de mobilité en Europe : étudier, travailler, faire un stage, participer à des échanges, faire du volontariat. Eurodesk informe et conseille tous les jeunes, quel que soit leur statut.

C'est un réseau européen présent aux niveaux national, régional et local dans 33 pays d'Europe. Relais d'information officiel de la Commission européenne, dans le cadre d'Erasmus+, Eurodesk gère le contenu du Portail européen de la jeunesse.

Coordonné en France par le CIDJ, Eurodesk est présent dans 75 structures Information Jeunesse : CRIJ, CIJ, BIJ et PIJ. Le CRIJ Bourgogne est un des relais du réseau Eurodesk en Bourgogne.

► www.eurodesk.eu - www.facebook.com/EurodeskFrance

► www.ijbourgogne.com

Voir la liste des points relais d'information Eurodesk en Bourgogne au dos de ce guide.



☆ **Portail européen de la jeunesse**

Il couvre les grands thèmes de la stratégie de l'UE pour la jeunesse : volontariat, emploi, éducation, participation, culture et créativité, santé, inclusion sociale, penser global, voyager.

Il contient des articles, des actualités et des événements, au niveau européen et pour les 33 pays qui participent au programme européen Erasmus+. Il est accessible dans plusieurs langues.

➤ <http://europa.eu/youth>



☆ **Le réseau Europe Direct**

Les **Centres d'information Europe Direct** s'adressent à tous les citoyens et font office d'intermédiaires entre eux et l'Union européenne au niveau local. Labellisés par la Commission européenne, ils sont hébergés par des structures actives dans le domaine de l'information grand public (collectivités territoriales, associations ...).

Le réseau français compte **54** Centres d'information Europe Direct dont **2** sont situés en Bourgogne, l'un à Dijon et l'autre à Mâcon.

Missions

- offrir un service d'information gratuit
- conseiller et répondre aux questions des citoyens sur l'Union européenne, son fonctionnement, ses actions et ses financements
- encourager activement le débat local et régional sur l'Union européenne et ses politiques
- recueillir les préoccupations des citoyens et rendre compte aux institutions européennes des questions, des avis ou des suggestions des citoyens

Services offerts

- Information : documentation gratuite, lettres d'information, sites internet
- Animation : participation à des manifestations, organisation de conférences-débats et de journées d'information, interventions (dans les établissements scolaires ...)
- Conseil : suivi des appels de propositions, conseil pour le montage de projets et recherche de partenaires transnationaux

➤ <http://ec.europa.eu/france>
00 800 67 89 10 11

Retrouvez les coordonnées des deux centres d'information Europe Direct en Bourgogne au dos de ce guide.

☆ Formalités administratives

► Destination UE

Une carte d'identité ou un passeport en cours de validité suffit pour circuler, séjourner et travailler jusqu'à 3 mois.

Vous partez plus de 3 mois : des formalités seront à accomplir selon la nature de votre séjour.

Si vous partez étudier, faire un stage, participer à un échange ou une rencontre, ou bien mener un projet, une carte de séjour renouvelable tous les ans peut être exigée dans certains pays de l'UE. Pour l'obtenir, vous devez être inscrit dans un établissement d'enseignement agréé (pour les stagiaires et étudiants), justifier d'une assurance maladie et disposer de ressources suffisantes.

Si vous partez travailler, selon les pays, vous devrez demander une carte de séjour avec mention « Communauté européenne ». Pour l'obtenir, il faut présenter à l'autorité locale compétente votre carte d'identité ou passeport, un justificatif de domicile et votre contrat de travail.

ATTENTION !

Certains États membres limitent les séjours des personnes à la recherche d'un emploi.

L'inscription au registre des français établis hors de France est conseillée, notamment pour s'inscrire sur les listes électorales ou obtenir une nouvelle carte d'identité. Contactez le consulat français de votre pays d'accueil.

À noter : Le Royaume-Uni et l'Irlande ont conservé le droit de contrôler les personnes à leurs frontières.

La Croatie, Chypre, la Bulgarie et la Roumanie ne font pas encore partie de l'espace Schengen. Il y a donc encore des contrôles aux frontières de ces pays.

► En Europe hors UE

Pour entrer dans la plupart des pays et suivant le but de votre voyage (tourisme, emploi, études), un visa adapté peut être exigé. Contactez à l'avance l'ambassade ou le consulat en France du pays où vous partez.

- www.diplomatie.gouv.fr
- www.monconsulat.fr
- www.france-expatries.com



☆ Protection sociale et santé

Elle varie suivant la nature de votre séjour (études, stages, emploi) et le pays d'accueil.

► Destination UE

Demandez la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) à votre caisse d'assurance maladie. Gratuite et valable un an, elle est reconnue dans les pays de l'UE, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse.

Elle permet la prise en charge de certains soins prévus par la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour. Elle est nécessaire dans le cadre de séjours d'études, d'échanges, de rencontres et de projets.

En cas d'avance de frais médicaux ou de consultation de médecine privée, conservez les factures et les justificatifs de paiement et adressez-les à votre caisse, avec le formulaire S3125 « Soins reçus à l'étranger », pour vous faire rembourser au retour.

Si vous n'avez pas de couverture sociale en France, vous devez souscrire une assurance maladie personnelle.

- **Stagiaire** : dans le cadre d'un stage non rémunéré, vous bénéficiez de la protection sociale attestée par la CEAM.

La protection accident du travail est accordée par la caisse d'affiliation française pour les stages conventionnés de moins de 6 mois. Dans les autres cas, il est recommandé de prendre une assurance complémentaire.

Dans le cadre d'un stage rémunéré auprès d'une entreprise étrangère, vous devez être affilié et cotiser au régime de sécurité sociale de votre pays d'accueil. Votre protection sociale dépend de la législation en vigueur dans ce pays. Auprès d'une entreprise française, votre situation est assimilée à un détachement professionnel. Votre employeur français doit accomplir les formalités auprès de votre caisse d'assurance maladie.

- **Salarié** : en tant que salarié, votre protection sociale varie selon votre statut : salarié détaché par une entreprise française, vous êtes soumis au système de sécurité sociale français. Vos cotisations sont versées en France.

Expatrié pour une entreprise étrangère dans un pays de l'UE, ou travailleur frontalier : vous relevez du régime de sécurité sociale du pays où vous travaillez et vous devez cotiser à ce régime.

Aucun vaccin n'est exigé en Europe, quel que soit le lieu de départ.

À SAVOIR

Le 112 est le numéro d'appel d'urgence valable partout en Europe.

► En Europe hors UE

Vos soins médicaux reçus à l'étranger peuvent être pris en charge par votre caisse d'assurance maladie sous certaines conditions. En général, seuls les soins urgents imprévus pourront éventuellement être remboursés, mais vous devrez régler vos frais médicaux sur place.

Des vaccinations peuvent être nécessaires, voire obligatoires.

Quelle que soit la destination, et pour un long séjour il est conseillé de souscrire un contrat d'assistance ou d'assurance, qui garantit le remboursement des frais médicaux engagés et le rapatriement sanitaire en cas de maladie à l'étranger.

- www.ameli.fr
- www.cfe.fr
- www.cleiss.fr
- www.diplomatie.gouv.fr
- www.frontalier.org
- www.cimed.org



☆ Prestations sociales et fiscalité

► Indemnisation du chômage

Le maintien des allocations chômage est possible uniquement au sein de l'Espace économique européen. Le demandeur d'emploi est indemnisé par l'État dans lequel il a cotisé en dernier.

Si vous percevez une allocation chômage avant votre départ de France, vous pouvez la transférer dans un autre pays de l'UE pour 3 mois maximum.

Avant de partir, faites remplir le formulaire U2 par l'agence Pôle emploi de votre domicile. Il faudra vous inscrire rapidement comme demandeur d'emploi dans le pays de destination auprès de l'organisme compétent.

Si vous êtes indemnisé dans l'État où vous avez travaillé et vous revenez en France, inscrivez-vous à Pôle emploi dans les 7 jours qui suivent la date de votre cessation d'inscription dans l'État que vous avez quitté. Vous devez fournir le formulaire U2 délivré par l'institution en charge des indemnités chômage dans le pays où vous étiez. Ce document indique la durée du maintien de votre allocation versée par l'institution d'indemnisation étrangère, mais c'est Pôle emploi qui assure le suivi de votre recherche d'emploi.

Si vous rentrez en France après avoir perdu un emploi dans un autre État membre, vous vous inscrivez comme demandeur d'emploi.

Si vous n'avez pas travaillé en France avant votre départ, seule une allocation temporaire d'attente (forfaitaire) peut éventuellement vous être versée.

Si vous avez travaillé en France avant votre départ, Pôle emploi prendra en compte les périodes de travail accomplies à l'étranger indiquées sur le formulaire U1 délivré sur demande par l'institution en charge des indemnités chômage de l'Etat dans lequel vous avez travaillé.

➤ <http://ec.europa.eu/eures>

► **Retraite**

Chaque pays a son système de protection sociale et l'âge de la retraite varie d'un pays à l'autre. Il existe néanmoins au sein de l'UE une coordination des régimes obligatoires de sécurité sociale. Elle permet à toute personne ayant travaillé dans plusieurs pays de faire valoir ces périodes de travail à l'étranger pour le calcul de sa pension retraite :

Si vous êtes détaché, vous continuez à cotiser au régime français d'assurance vieillesse.

Si vous êtes expatrié ou frontalier, vous êtes affilié au régime d'assurance vieillesse du pays d'accueil.

Chacun des pays où vous avez cotisé pendant au moins 1 an verse sa part de la pension retraite.

C'est le centre de sécurité sociale du dernier pays où l'on a travaillé qui traite le dossier.

➤ www.lassurance retraite.fr

➤ www.cleiss.fr

➤ <http://ec.europa.eu/citizensrights>

► **Impôts**

Il n'y a pas d'harmonisation au niveau communautaire des règles de l'impôt sur le revenu. Dans la plupart des pays européens, les impôts sont retenus à la source sur le salaire. L'endroit où vous allez payer vos impôts dépend de votre domiciliation fiscale et de l'existence ou non d'une convention fiscale entre la France et le pays d'accueil. L'objet de cette convention est d'éviter toute double imposition des personnes qui perçoivent des revenus dans un pays, mais dont la domiciliation fiscale est dans un autre pays.

Si aucune convention fiscale n'a été signée entre la France et votre pays d'accueil, vous serez imposé dans le pays de votre domiciliation fiscale :

Soit comme résident en France : vous êtes alors imposé en

France sur tous les revenus perçus en France et à l'étranger. Soit comme résidant à l'étranger : vous êtes non-résident fiscal en France et vous payez vos impôts dans le pays étranger.

Impôts Service 0810 467 687 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

➤ www.impots.gouv.fr

► Banque

Vous pouvez conserver votre compte en France, notamment si vous ne percevez pas de salaire à l'étranger.

Examinez avec votre banquier les conditions de gestion de votre compte à distance (coût des virements, utilisation de votre carte à l'étranger et montants des retraits autorisés par semaine). Vérifiez si votre banque a des filiales à l'étranger.

Si vous voulez ouvrir un compte depuis la France, choisissez une banque internationale.

Si vous choisissez d'ouvrir un compte à l'étranger, demandez à votre banque française une lettre de recommandation pour simplifier vos démarches.

À SAVOIR

Les frais facturés pour les paiements et retraits par carte sont alignés sur les tarifs nationaux au sein de l'Espace économique européen.

☆ Logement

Pensez à consulter les sites spécialisés sur Internet et les offres publiées dans les journaux.

► Logement temporaire

Auberges de jeunesse, centres d'hébergement YMCA, chambres chez l'habitant, gîtes, pensions, canapé chez l'habitant, toutes ces formules vous permettront d'avoir du temps pour approfondir votre recherche !

➤ www.hihostels.com

➤ www.ymca.int

➤ www.couchsurfing.com

➤ www.servas-france.org

➤ www.switchome.org

➤ www.travellerspoint.com/accommodation.cfm

► Logement de longue durée

Les foyers d'étudiants ou de jeunes travailleurs et cités universitaires n'existent pas dans tous les pays : contactez votre université.

- www.trocky.com
- www.recherche-colocation.com
- www.easyroommate.com
- www.hostelworld.com
- www.bedycasa.com

☆ Transport

Pour connaître les moyens de transport et les cartes de réduction dans les pays européens :

- <http://europa.eu.int/youth>
- www.itravelnet.com/transport.html

Le permis de conduire français est reconnu par convention dans tous les Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen. Il est maintenant standardisé au format européen.

La région Bourgogne et la Rhénanie-Palatinat proposent le « Billet génial » qui permet aux jeunes (lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi) effectuant un stage ou des études dans la Région partenaire de Rhénanie-Palatinat de voyager en train à tarif réduit entre la Bourgogne et cette Région allemande partenaire.

Il s'agit de deux bons de réduction d'un montant de 25 €, à présenter au guichet SNCF d'une gare de Bourgogne lors de l'achat d'un titre de transport.

Ces bons de réduction sont délivrés sur présentation d'un justificatif de stage ou d'études en Rhénanie-Palatinat.

Contact :

Maison de Rhénanie-Palatinat

Centre Franco-Allemand en Bourgogne
29 rue Buffon - BP 32415 - 21024 Dijon cedex
03 80 68 07 00 ou 03 80 68 06 96
(bureau des stages et de la mobilité)

- www.maison-rhenanie-palatinat.org

À SAVOIR

Pensez aux différentes cartes qui peuvent vous permettre d'obtenir des réductions dans les transports, l'hébergement, les lieux culturels, etc.

- www.eyca.org
- www.isic.fr
- www.isecard.com

PRÉPARER SON DÉPART ET SON RETOUR

Un séjour à l'étranger peut booster votre projet professionnel et personnel. Mais revenir et se réinsérer dans son environnement s'avère parfois difficile. Le retour est à préparer aussi minutieusement que le départ.

Certaines démarches sont à engager avant même votre départ de l'étranger et d'autres, dès votre arrivée en France :

- S'il y a poursuite d'études, les réinscriptions se font souvent en février/mars, consultez les sites Internet des universités ou des écoles.
- Si vous avez travaillé à l'étranger, conservez toutes les pièces justificatives (bulletins de paie, certificats de travail, diplômes) nécessaires pour votre recherche d'emploi en France.
- Faites-vous radier du registre des français établis hors de France afin de vous réinscrire sur les listes électorales françaises : www.monconsulat.fr

Durant votre séjour, pensez à entretenir votre réseau personnel et professionnel afin de faciliter votre réinsertion. Mettez en valeur les compétences acquises au cours de votre mobilité (adaptabilité, ouverture d'esprit, découvertes culturelles, perfectionnement linguistique).

- > www.europa.eu/youth
- > <http://europa.eu/youreurope>
- > <http://ec.europa.eu>
- > www.diplomatie.gouv.fr
- > www.ufe.org



La motivation, la durée et les objectifs sont des points essentiels à bien analyser avant le départ. Commencez les démarches un an à l'avance et faites une bonne préparation linguistique pour optimiser cette expérience.

Si vous voulez poursuivre vos études à l'étranger sans rattachement à un établissement français, vous devez effectuer seul toutes vos démarches (trouver un établissement et vous y inscrire, vous informer sur la reconnaissance des diplômes, trouver un logement, etc.). Cela vous demandera du temps et une grande motivation.

☆ À quel moment partir ?

► Avant le bac

Seuls les échanges scolaires mis en place par le responsable d'établissement assureront une validité de l'enseignement au retour :

- **Scolarité à l'étranger** : plus de 480 écoles, collèges et lycées homologués établis dans 134 pays, proposent un enseignement conforme à l'exigence des programmes de l'Éducation nationale française.

► www.aefe.fr

- **Le programme des bourses « de Londres »** offre à des lycéens français la possibilité de passer une année scolaire (1ère ou terminale L, ES ou S) dans 6 établissements français de l'étranger : Londres, Vienne, Munich, Barcelone, Madrid et Dublin.

► www.eduscol.education.fr

- **Une année scolaire à l'étranger** : cette formule est destinée en priorité aux lycéens qui veulent être scolarisés un an à l'étranger et hébergés en famille. Elle apporte un bénéfice linguistique mais n'est pas validée par l'Éducation nationale. Le coût est élevé.

► www.unosel.com

► www.loffice.org

Le bac international (IB), préparé grâce à une fondation éducative dans des établissements répartis dans 141 pays, n'est pas reconnu en France. Il est recommandé de s'inscrire dans un lycée français à l'étranger afin d'obtenir le bac français, de passer un bac européen ou encore un bac binational reconnu à la fois en France et à l'étranger (AbiBac franco-allemand, BachiBac franco-espagnol et EsaBac franco-italien).

➤ www.ibo.org/fr

➤ www.eursec.eu

➤ www.education.gouv.fr

À SAVOIR

Même si beaucoup de pays proposent des parcours en apprentissage, ce mode de formation n'est pas dominant en Europe et varie d'un pays à l'autre. Pour l'instant, vous former en Europe au cours de votre contrat d'apprentissage est possible en suivant un stage dans le cadre d'Erasmus +.

► Après le bac

Dans l'Union européenne, le bac est généralement reconnu, bien que chaque pays ou université impose ses conditions d'admission. Hors de l'espace européen, l'accès aux universités se fait le plus souvent par voie d'examen. Les droits d'inscription peuvent être relativement élevés.

► Après un bac +2

Les BTS et DUT, et en général toutes les formations de ce niveau étant peu ou pas reconnus hors de France, vous permettent assez rarement d'entamer directement un second cycle. Dans la majorité des cas, vous serez admis en première année de formation.

► Après un bac +3

C'est le meilleur moment pour partir étudier à l'étranger car c'est à ce niveau qu'il existe le plus de correspondances entre les formations françaises et étrangères.

Au niveau européen, le système de la Licence, Master et Doctorat harmonise la reconnaissance des diplômes et facilite la mobilité des étudiants.

Pour les autres pays hors Europe, il faudra contacter le lieu d'enseignement choisi pour connaître les modalités d'inscription.

Les échanges bilatéraux entre universités ouvrent la mobilité vers des destinations dans le monde entier, principalement hors Europe, et facilitent les démarches.

➤ www.euroguidancefrance.org

➤ <http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice>

Contactez le service des relations internationales de votre établissement, ou le CIO Relais Europe ou le Pôle Formation et Vie Universitaire de l'université de Bourgogne.

Centre d'Information et d'Orientation Dijon 2 - CIO - Mission relais Europe

8 rue Daubenton

21000 Dijon

03 80 45 11 34

cio.dijon2@ac-dijon.fr

➤ www.ac-dijon.fr/Orientation/CIO/Dijon-2

Pôle Formation et Vie Universitaire de l'université de Bourgogne

Maison de l'Université

Esplanade Erasme

BP 27877

21078 Dijon Cedex

03 80 39 39 80

pole.formation@u-bourgogne.fr

➤ <http://ub-link.u-bourgogne.fr>

Université de Bourgogne

Pôle International

Maison de l'Université

BP 27877

21078 Dijon cedex

03 80 39 50 17

ri@u-bourgogne.fr

➤ www.u-bourgogne.fr



☆ **Trouver un établissement et s'inscrire**

Informez-vous sur les dates limites et les conditions d'inscription imposées par le pays et l'établissement choisi :

- Assurez-vous d'avoir le niveau requis pour intégrer la filière choisie.
- Un examen et test de langue sont souvent exigés : préparez-vous pour réussir la sélection d'entrée.

Les procédures dépendent du pays choisi : pour le Royaume-Uni et l'Irlande, les inscriptions sont centralisées. Pour les autres pays, les établissements d'enseignement gèrent généralement eux-mêmes les dossiers.

Contactez les services culturels ou d'éducation des pays présents en France.

- › www.ucas.ac.uk
- › www.cao.ie
- › <http://ec.europa.eu/ploteus>
- › www.studyineurope.eu
- › www.mastersportal.eu
- › www.euro-mobil.org



☆ **Reconnaissance des diplômes**

ENIC-NARIC est un réseau de centres d'information qui informe sur les procédures de reconnaissance académique et professionnelle des diplômes. Les dispositifs varient selon les pays. Son avis est purement facultatif et seul l'établissement d'accueil décide de la valeur à accorder à votre diplôme et de vous inscrire ou pas. Avant de partir, vous devrez adresser un an à l'avance à l'établissement étranger une demande de « dispense d'études » accompagnée d'une attestation des diplômes acquis et d'une description détaillée du cursus déjà suivi, traduites dans la langue du pays.

- › www.enic-naric.net
- › www.ciep.fr/enic-naricfr

DAREIC - Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération

2G rue du Général Delaborde
21000 Dijon
03 80 44 85 75 ou 03 80 44 89 77
relations.internationales@ac-dijon.fr

- › www.ac-dijon.fr

☆ **Partir dans le cadre d'un programme**

Cette solution est la plus pratique car vous restez rattaché à votre établissement d'origine. Certaines démarches sont facilitées (reconnaissance des diplômes, inscription, recherche d'un logement) et une aide financière peut être accordée.

► **Programmes et bourses européennes**

Erasmus+ Enseignement scolaire

Une mobilité individuelle de 3 à 10 mois des élèves âgés de 14 ans au moins est possible, à condition d'être inscrit en 3^{ème}, 2^{nde}, 1^{ère} ou terminale dans des établissements scolaires impliqués dans un partenariat. L'établissement scolaire d'envoi reçoit des aides financières. Sont couverts : les frais de préparation linguistique, le transport aller-retour et l'assurance. L'élève bénéficie aussi d'une allocation mensuelle.

Contactez votre établissement.

- › www.erasmusplus.fr
- › www.generation-erasmus.fr/
- › www.education.gouv.fr

Erasmus+ Enseignement supérieur

Réservé aux étudiants inscrits au moins en 2^{ème} année d'études supérieures, ce programme permet d'étudier de 3 mois à 1 an dans un établissement d'un autre pays européen. Vous restez rattaché à votre établissement d'origine qui organise l'échange, ce qui vous garantit la reconnaissance dans votre cursus français de votre séjour d'études à l'étranger. Une bourse peut vous être accordée.

Contactez le service des relations internationales de votre établissement.

- › www.erasmusplus.fr
- › www.generation-erasmus.fr

Erasmus+ Masters conjoints

Ce programme s'adresse aux étudiants titulaires d'une licence, et soutient des cours de master de haute qualité. Les cours sont proposés par au moins 3 établissements d'enseignement supérieur de 3 pays européens. Une période d'études dans au moins 2 des 3 universités est prévue. Les cours mènent à l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint. Une bourse peut être accordée.

Contactez le service des relations internationales de votre établissement.

- › www.erasmusplus.fr
- › www.generation-erasmus.fr
- › www.em-a.eu

► Programmes bilatéraux

De nombreuses universités ou écoles ont passé des accords d'échanges d'étudiants avec des établissements à l'étranger. Ces programmes bilatéraux, trilatéraux ou multilatéraux sont basés sur la reconnaissance de périodes d'études passées à l'étranger et sur la préparation de doubles diplômes.

Contactez le service des relations internationales de votre établissement.

► Filières internationales

Certaines écoles, universités et instituts proposent des formations permettant de suivre un double cursus avec délivrance de doubles diplômes ou comprenant des périodes d'études à l'étranger.

Contactez le service des relations internationales de votre établissement.

► Dispositifs et bourses nationales

Ministère des Affaires étrangères

Bourses scolaires

Cette aide à la scolarité est attribuée sous conditions de ressources. Elle est réservée aux élèves français âgés d'au moins 3 ans, résidant avec leur famille à l'étranger, inscrits au registre mondial des français établis hors de France et scolarisés dans un établissement d'enseignement français.

Contactez l'établissement de scolarisation et le consulat français du lieu de résidence à l'étranger.

► www.aefe.fr

Bourses d'études

Ce programme s'adresse aux étudiants français, de formation bac+4, souhaitant poursuivre leur formation à l'étranger au sein du Collège d'Europe (à Bruges en Belgique ou à Natolin en Pologne).

Contactez le service des relations internationales de votre établissement.

► www.diplomatie.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Bourses d'enseignement supérieur

Si vous êtes étudiant français ou originaire de l'UE désirant suivre des études supérieures dans un pays membre du Conseil de l'Europe, vous pouvez percevoir une bourse sur critères sociaux dans les mêmes conditions qu'en France. Vous devez suivre des études supérieures menant à un di-

plôme national, à temps plein, pendant une année universitaire ou deux semestres, selon les pays.

La demande s'effectue lors de la constitution du dossier social étudiant auprès du Crous de votre département du 15 janvier au 30 avril (exclusivement sur Internet).

Aide à la mobilité internationale

Elle soutient la mobilité internationale des étudiants qui suivent une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges. Il s'agit d'une aide complémentaire à la bourse sur critères sociaux. Durée du séjour aidé : de 2 à 9 mois.

Contactez le service des relations internationales de votre établissement.

➤ www.crous-dijon.fr

Dispositifs et bourses régionales

Aides de la Région Bourgogne

Pour connaître toutes les aides régionales en faveur de la mobilité internationale des jeunes bourguignons, voir :

➤ www.region-bourgogne.fr

rubrique « Europe et international »

rubrique « Stages et études à l'étranger »

Bourse de mobilité internationale

La bourse de mobilité internationale est une aide que le conseil régional de Bourgogne peut vous accorder pour financer un séjour d'étude ou un stage à l'étranger, prévu dans votre cursus de formation.

Pour qui ? : Seuls les étudiants (en filière longue, BTS ou apprentis) inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur bourguignon peuvent y prétendre.

Pour quoi ? : Séjours d'études ou stages à l'étranger dans le cadre du cursus, d'une durée 12 à 36 semaines (pour les étudiants de filières longues) ou de 4 à 16 semaines (pour les étudiants en BTS et les apprentis de l'enseignement supérieur).

Montant : variable selon les conditions de ressources.

La demande de bourse se fait en ligne à l'adresse suivante : <https://service.cr-bourgogne.fr/bmi>

Contact :

Région Bourgogne

Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche
17 bd de la Trémouille - BP 23502 - 21035 Dijon cedex
03 80 44 34 07

bmi.ensup@cr-bourgogne.fr

➤ www.region-bourgogne.fr

Le programme ELBE (échanges entre lycéens bourguignons et étrangers)

Il concerne les projets pédagogiques à vocation linguistique, culturelle et les stages, proposés à titre collectif ou individuel. Tous sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière conséquente du conseil régional, en Europe ou hors de l'Union Européenne.

Pour qui ? : Lycées de Bourgogne.

Pour quoi ? : Échanges scolaires, séjours simples ou stages, d'une durée minimum de 5 jours.

Montant : une dotation d'un montant maximum de 4 000 € par projet.

10 € par jour et par élève pour les stages en Europe,

7 € par jour et par élève pour les stages hors Europe.

Le montant de la subvention est calculé en fonction du nombre d'élèves, la durée et de la nature du projet.

Le lycée dépose le dossier (3 appels à projet par an).

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site de la région : www.region-bourgogne.fr rubrique « stages et études à l'étranger »

Contact :

Région Bourgogne

Département vie scolaire et lycéenne

17 boulevard de la Trémouille

BP 23502

21035 Dijon cedex

03 80 44 34 96

aohet@cr-bourgogne.fr

➤ www.region-bourgogne.fr

► Bourses et aides départementales

Bourse de mobilité internationale du département de la Nièvre

Le Conseil Départemental de la Nièvre propose une aide à la mobilité internationale. Ce dispositif vise à favoriser la mobilité des jeunes et à soutenir des projets individuels (études, stages, bénévolat ou expériences professionnelles).

Pour qui ? : Cette aide s'adresse aux personnes âgées de 16 à 25 ans et domiciliées dans la Nièvre.

Pour quoi ? : Pour des études, des stages, du bénévolat. Les candidats devront présenter leur projet au jury, qui se

prononcera sur la recevabilité des projets selon les critères suivants : motivation du candidat, qualité du projet notamment recherche active de partenariats et de sources de financement, préparation en amont du départ à l'étranger, structure d'accueil et cohérence du projet avec le cursus et/ou la formation du candidat.

Montant : Le montant maximum est de 800 € pour mener le projet.

Contact :

Conseil Départemental de la Nièvre

Pôle Education, jeunesse et Sport

Aide mobilité internationale

58039 Nevers cedex

03 86 93 01 94

jeunesse@nievre.fr

➤ www.nievre.fr

Certaines municipalités accordent des bourses ou des aides pour vos projets ou vos voyages. Elles sont souvent réservées aux personnes domiciliées dans la commune. Certaines initiatives locales dans le cadre de villes jumelées permettent parfois des échanges d'élèves entre les villes partenaires. Contactez le bureau ou point Information Jeunesse de votre lieu de résidence.

À SAVOIR

Toutes les bourses ne sont pas cumulables entre elles.



☆ Programmes des organismes d'échanges

► Office franco-allemand pour la jeunesse - OFAJ

Les programmes Sauzay et Voltaire permettent un échange linguistique avec un élève allemand pendant 3 mois au collège et 6 mois au lycée. Il s'agit d'un séjour dans une famille qui accueille en retour le correspondant.

Contactez votre établissement ou un Point Info OFAJ en Bourgogne (voir chapitre «Lieux ressource» p.48)

► www.ofaj.org

► Office allemand d'échanges universitaires – DAAD

Bourses d'études en Allemagne, principalement destinées à des étudiants diplômés.

► <http://paris.daad.de>

► British Council

Il existe des bourses pour faire des études au Royaume Uni. Ces programmes de financement et d'échanges s'adressent aux élèves du primaire au 3ème cycle universitaire et aux professionnels.

► www.britishcouncil.fr

► www.educationuk.org

► Bourses d'associations et de fondations privées

Pour encourager les jeunes talents, des entreprises, des associations et des fondations privées peuvent proposer des bourses et des aides aux étudiants ayant un projet en rapport avec la nature et les objectifs du donateur.

► www.diplomatie.gouv.fr

► www.centre-français-fondations.org

Consultez les dossiers Actuel-CIDJ sur les pays d'Europe et la mobilité des jeunes en Europe et à l'international. Ils sont en consultation au CRIJ et dans tout le réseau Information Jeunesse de la région Bourgogne. Le site Internet du CIDJ est une précieuse source d'information sur la mobilité des jeunes en Europe.

► www.cidj.com

☆ **Réglementation du stage**

La pratique et la notion de stage ne sont pas identiques dans tous les pays. Il n'existe aucun statut légal de stagiaire en Europe.

Si, en France, le stage s'inscrit toujours dans le cadre d'une formation, dans d'autres pays, la notion de stage s'apparente plutôt à une courte période de travail (travail temporaire ou occasionnel), comme en Italie ou en Espagne.

En France, le stage est formalisé par la signature d'une convention entre l'entreprise, l'établissement d'enseignement et le stagiaire. Il est reconnu comme faisant partie de la formation, en lien avec le diplôme préparé. Cette convention n'a pas de valeur juridique dans les autres pays.

☆ **Rechercher un stage**

Pour optimiser votre démarche :

- Commencez vos recherches au moins 6 mois à l'avance.
- Évaluez votre niveau en langue.
- Faites le point sur vos acquis, vos compétences utiles à l'entreprise.
- Définissez le contenu et la durée du stage, proposez une mission de stage.
- Informez-vous sur la situation économique et sur les entreprises du pays.
- Adaptez votre CV et votre lettre de motivation dans la langue et selon les pratiques du pays.

(voir chapitre « Trouver un emploi, un job » rubrique « Rédiger sa candidature » p. 33)

› www.euroguidance-france.org

☆ **Comment chercher ?**

Contactez le service des relations internationales ou le bureau des stages de votre établissement.

► **Envoyer des candidatures spontanées**

Postulez auprès d'entreprises françaises implantées à l'étranger, entreprises ayant des filiales en France et entreprises du pays choisi.

› www.tresor.economie.gouv.fr/pays

Annuaire professionnels

› www.kompass.com

› www.lemoci.com

› www.europages.fr

› www.wayp.com

► Répondre à des offres

La presse française et étrangère contient des offres d'emploi, mais plus rarement des offres de stages. Certains sites Internet ont développé ces services et sont, pour certains, payants. Informez-vous sur le sérieux et le coût de ces prestations.

- › <http://aiesecfrance.org/fr>
- › www.iaeste.org/students
- › www.teli.asso.fr
- › <http://jobs-stages.letudiant.fr>
- › www.kapstages.com
- › www.jobstage.com
- › www.placeojeunes.com
- › www.directemploi.com
- › <http://odyssee-agri.com>

► Postuler auprès des institutions européennes et des organisations internationales

Les institutions européennes proposent des stages, rémunérés ou non, destinés à un petit effectif de candidats (très souvent de niveau bac +3 minimum et ayant des compétences spécifiques).

La Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne, le Médiateur européen, l'Unesco, l'ONU et l'UNRIC, entre autres, reçoivent des stagiaires. Les formulaires de candidature sont sur Internet.

- › <http://europa.eu/epso>
- › www.diplomatie.gouv.fr
- › <http://whc.unesco.org/fr/emplois>
- › www.unric.org/fr/emploi-et-stages-a-lonu
- › <https://careers.un.org>
- › www.oecd.org

► Postuler auprès du ministère des Affaires étrangères

Le ministère des Affaires étrangères accueille en stage des étudiants et propose des postes à l'étranger. Le stage s'effectue dans une mission diplomatique (chancellerie politique, service de presse, service de coopération et d'action culturelle, section consulaire) ou un poste consulaire.

Durée maximale : 6 mois. Niveau d'études : bac +3 et plus.

- › www.diplomatie.gouv.fr

OUTILS EN LIGNE

› www.european-mobility.eu

Convention de stage « sur mesure » en fonction du pays de destination

› www.mobiloutil.eu

Outils pratiques sur la mobilité européenne des stagiaires

› <http://mavoieproeurope.onisep.fr/>

Portail européen pour la mobilité des jeunes en voie professionnelle

► **Se faire accompagner par un organisme privé** qui propose des « stages clés en main » (offre de stage, logement et assurance).

Avant de les contacter, examinez de près les clauses et le coût des services proposés.

Ne versez à l'inscription que 20 à 30 % du prix demandé, et le reste en début de stage. Exigez toujours un contrat écrit et n'effectuez pas de paiement à distance.

Demandez des précisions sur le logement (individuel ou collectif, salubrité, disponibilité...).

Assurez-vous aussi qu'un remboursement est prévu s'il n'y a pas de stage à la clé.

Enfin, préférez un organisme agréé, situé en France, donc soumis au droit français.

☆ Participer à un programme

► Programmes et bourses européennes

Erasmus+ Enseignement supérieur

Ce programme permet de partir de 3 à 12 mois dès la 1^{ère} année d'études universitaires et jusqu'au doctorat. Le stage est encadré par l'établissement d'envoi et l'entreprise d'accueil qui signent avec l'étudiant une convention de stage. Les jeunes diplômés peuvent faire un stage dans ce cadre à condition d'être sélectionnés durant leur dernière année d'études pour un stage réalisé dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme.

Les étudiants souhaitant partir en tant qu'assistant de langue dans un pays européen doivent en faire la demande dans le cadre de ce programme.

Contactez le service des relations internationales ou le bureau des stages de votre établissement.

Erasmus+ Formation professionnelle

Les apprenants de l'enseignement et de la formation professionnelle, dont les apprentis, peuvent obtenir une bourse de stage en entreprise en Europe ou une formation professionnelle en Europe incluant un stage en entreprise obligatoire. Durée : de 2 semaines à 12 mois. La quasi-totalité des frais de séjour est couverte. Les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire professionnel et les apprentis nouvellement qualifiés peuvent faire un stage à l'étranger dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme. Il n'est pas possible de participer à ce programme à titre individuel. Il faut nécessairement passer par l'intermédiaire de son centre de formation.

➤ www.generation-erasmus.fr

Assistant français à l'étranger

Ce programme permet aux étudiants titulaires au moins d'une licence d'assurer des cours de conversation et un éveil à la culture française dans un établissement étranger. La rémunération est variable selon les pays. Durée : 7 à 12 mois.

➤ www.ciep.fr/assistants-francais-a-letranger

Dispositifs et bourses nationales

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Une bourse de mobilité internationale peut être attribuée pour un stage international de 2 à 9 mois.

Contactez le service des relations internationales ou le bureau des stages de votre établissement.

➤ www.crous-dijon.fr

FSDIE

Le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes aide financièrement les étudiants à mener à terme leurs projets ou initiatives. Dans certaines universités, les étudiants désirant faire un stage à l'étranger et manquant de moyens peuvent faire appel à ce fonds.

Contactez le service de la vie étudiante de votre université.

Ministère en charge de l'Agriculture

➤ <http://agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole>

Ces **aides pour les stages à l'étranger** concernent :

- les élèves et étudiants de l'enseignement agricole inscrits en CAP, bac techno agricole, bac professionnel agricole et

en BTSA, en vue d'un stage à l'étranger d'une durée minimale de 4 semaines consécutives (ou 28 jours). Aide : entre 100 € et 1 000 €.

Contactez le service des relations internationales ou bureau des stages de votre établissement ou la DRAAF :

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne - DRAAF

4bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon cedex

03 80 39 30 00

draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr

➤ www.draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr

► **Dispositifs et bourses régionales**

Pour connaître toutes les aides régionales en faveur de la mobilité internationale des jeunes bourguignons, voir :

➤ www.region-bourgogne.fr

rubrique « *Europe et international* »

rubrique « *Stages et études à l'étranger* »

Bourse de mobilité internationale

La bourse de mobilité internationale est une aide que le conseil régional de Bourgogne peut vous accorder pour financer un séjour d'étude ou un stage à l'étranger, prévu dans votre cursus de formation.

Pour qui ? : seuls les étudiants (en filière longue, BTS ou apprentis) inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur bourguignon peuvent y prétendre.

Pour quoi ? : séjours d'études ou stages à l'étranger dans le cadre du cursus, d'une durée 12 à 36 semaines (pour les étudiants de filières longues) ou de 4 à 16 semaines (pour les étudiants en BTS et les apprentis de l'enseignement supérieur).

Montant : variable selon les conditions de ressources.

La demande de bourse se fait en ligne à l'adresse suivante :

➤ <https://service.cr-bourgogne.fr/bmi>

Contact :

Région Bourgogne

Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche

17 bd de la Trémouille - BP 23502

21035 Dijon cedex

03 80 44 34 07

bmi.ensup@cr-bourgogne.fr

➤ www.region-bourgogne.fr

TROUVER UN STAGE

Stage en Allemagne, en Pologne, ou en République tchèque

Le bureau des stages de la Maison de Rhénanie-Palatinat à Dijon et celui de la Maison de Bourgogne à Mayence aident les jeunes à trouver un stage dans une région partenaires de la Bourgogne, en Allemagne (Rhénanie-Palatinat), en Pologne (Opole) ou en République tchèque (Bohême centrale).

Pour qui ? : jeunes de 18 à 27 ans.

Pour quoi ? : effectuer un stage professionnel de 1 à 3 mois.

Nature de l'aide : recherche d'un lieu de stage et aide à la constitution du dossier (CV et lettre de motivation en allemand, test de langue, etc...). Conseils et informations sur les bourses de stage possibles.

Pour postuler : un entretien sur rendez-vous avec un dossier complet au minimum 4 mois avant le début du stage.

Contacts :

Maison de Rhénanie-Palatinat à Dijon

(dépôt des candidatures)

stages@maison-rhenanie-palatinat.org

03 80 68 06 96

Maison de Bourgogne à Mayence - Allemagne

(recherche du stage en Rhénanie-Palatinat)

prakikum@haus-burgund.de

+49 (0) 61 31 23 43 20



MODABE : Stages professionnels en Europe pour les apprentis

La Région Bourgogne aide les apprentis des CFA à intégrer dans leur formation un stage professionnel en Europe.

Pour qui ? : apprentis de la région Bourgogne.

Pour quoi ? : stage professionnel d'une durée de 3 semaines dans une entreprise européenne.

Nature de l'aide : l'aide consiste à rechercher une entreprise d'accueil et un hébergement. Frais d'hébergement, de transport et de nourriture pris en charge. Une préparation linguistique, ainsi qu'une assurance, et un suivi tout au long du stage.

Contact :

La demande d'aide doit être faite par le CFA (Centre de Formation d'Apprentis). Le dossier de candidature est disponible sur le site de la Région : www.region-bourgogne.fr rubrique « Stages et études à l'étranger »

APRECA

6 rue Vannerie

21000 Dijon

03 80 28 79 98

apprentissage.bourgogne@apreca.net

➤ www.apreca.net

Stages professionnels en Europe MODEBE

Stages en entreprise en Europe pour demandeurs d'emploi bourguignons.

Voir le descriptif du dispositif p. 36.

► **Bourses et aides départementales**

Bourse de mobilité internationale du département de la Nièvre

Le Conseil Départemental de la Nièvre propose une aide à la mobilité internationale. Ce dispositif vise à favoriser la mobilité des jeunes et à soutenir des projets individuels (études, stages, bénévolat ou expériences professionnelles).

Pour qui ? : Cette aide s'adresse aux personnes âgées de 16 à 25 ans et domiciliées dans la Nièvre.

Pour quoi ? : Pour des études, des stages, du bénévolat. Les candidats devront présenter leur projet au jury, qui se prononcera sur la recevabilité des projets selon les critères suivants : motivation du candidat, qualité du projet notamment recherche active de partenariats et de sources de financement, préparation en amont du départ à l'étranger, structure d'accueil et cohérence du projet avec le cursus et/ou la formation du candidat.

Montant : Le montant maximum est de 800 € pour mener le projet.

Contact :

Conseil Départemental de la Nièvre

Pôle Education, jeunesse et Sport

Aide mobilité internationale

58039 Nevers cedex

03 86 93 01 94

jeunesse@nievre.fr

➤ www.nievre.fr

► Dispositifs et bourses municipales

Certaines municipalités accordent des aides ou des bourses. Elles sont souvent réservées aux personnes domiciliées dans la commune.

Contactez le centre, bureau ou point d'Information Jeunesse de votre lieu de résidence, ou bien la mairie.

► Programmes et bourses proposés par les organismes d'échanges

Office franco-allemand pour la jeunesse - OFAJ

Bourses destinées aux jeunes de 18-30 ans pour des stages pratiques pendant ou à l'issue de la formation professionnelle (CAP, Bac pro) et technologique (BTS) et pour les étudiants en enseignement supérieur.

L'OFAJ finance aussi certains stages professionnels (artisans, bibliothécaires, journalistes, etc.) et des programmes de recherche pour étudiants.

Avec PRAXES, l'OFAJ s'adresse à des jeunes de 18 à 30 ans qui veulent faire un stage en Allemagne à titre volontaire. L'OFAJ assure le cadre juridique (convention de stage, assurance, etc.), le suivi et le placement des stagiaires, un pack d'assurance et la remise d'une attestation.

Frais de dossier : 50 €.

► www.ofaj.org

Contactez un Point Info OFAJ en Bourgogne, (voir chapitre « Lieux Ressource » , p. 48)

Bourse de stage pour les étudiants en stage en Espagne

► www.dialogo.es

Consultez les dossiers Actuel-CIDJ sur les pays d'Europe et la mobilité des jeunes en Europe et à l'International. Ils sont en consultation au CRIJ et dans tout le réseau Information Jeunesse de la région Bourgogne. Le site Internet est une précieuse source d'information sur la mobilité des jeunes en Europe.

► www.cidj.com

Travailler dans un autre pays est source d'enrichissement personnel et professionnel. Avant d'engager des démarches, il est important de faire le point sur les objectifs (pourquoi partir, combien de temps, quel emploi ?), les acquis (compétences professionnelles, linguistiques, qualification) et le choix du pays (situation économique, marché, conditions de l'emploi).

Contrairement à un emploi, le job est le plus souvent un travail ponctuel et peu qualifié.

☆ **Reconnaissance professionnelle**

Elle permet de reconnaître à quelqu'un la possibilité d'exercer une profession dans un autre pays que le sien. Si votre profession n'est pas réglementée, vous pouvez librement l'exercer comme n'importe quel ressortissant du pays choisi. C'est l'employeur qui évalue vos compétences.

Tous les emplois sont accessibles à l'exception de ceux qui relèvent de la souveraineté nationale : armée, police, diplomatie.

Si votre profession est réglementée, il y a deux possibilités, mais il est indispensable de vous informer pour connaître les conditions d'exercice :

- Vous entrez dans une catégorie professionnelle qui a une reconnaissance automatique au niveau européen (médecin, infirmier, dentiste, sage-femme, pharmacien, vétérinaire ou architecte).
- Votre profession est réglementée mais il n'y a pas de base commune entre les pays (ingénieur, avocat, psychologue). Dans ce cas, il faut obtenir une reconnaissance de votre diplôme en adressant une demande à l'autorité compétente qui peut imposer un test d'aptitude, une formation complémentaire ou quelques années d'expérience professionnelle.

➤ www.enic-naric.net

➤ www.ciep.fr/enic-naric-france

➤ www.cncp.gouv.fr

➤ http://ec.europa.eu/internal_market/qualifications/index_fr.htm



☆ **Comment chercher ?**

Il n'est pas plus facile de trouver un emploi à l'étranger qu'en France. Même s'il varie d'un pays à l'autre et selon les régions, le taux de chômage global dans l'UE est relativement élevé. Des réseaux de professionnels peuvent vous aider dans vos démarches.

➤ <http://ec.europa.eu/eures>

Vous pouvez prospecter depuis la France en répondant à des annonces ou envoyer des candidatures spontanées.

Si vous aimez l'aventure et préférez rechercher du travail sur place, prévoyez un budget pour vos frais de logement et de nourriture le temps de la prospection.

Envoyez des candidatures spontanées auprès des entreprises françaises implantées à l'étranger, les entreprises ayant des filiales en France et les entreprises du pays choisi.

➤ www.tresor.economie.gouv.fr/pays

➤ www.diplomatie.gouv.fr

Annuaire professionnels

➤ www.kompass.com

➤ www.lemoci.com

➤ www.europages.fr

➤ www.wayp.com

➤ www.ccifrance-international.org

▶ **Répondre à des offres**

Les annonces dans la presse étrangère sont des outils importants de recrutement.

Les services publics d'emploi et les agences de travail temporaire les plus connues sont présentes dans plusieurs pays. Certains sites Internet contiennent des offres d'emploi et de jobs.

La plupart des offres de jobs concernent la saison d'été : tentez votre chance dans les secteurs de l'animation, du tourisme, de l'hôtellerie-restauration, de l'agriculture, etc.

Attention, les jeunes du pays étant eux-mêmes à la recherche d'un job, la concurrence est sévère et la pratique de la langue du pays, voire d'autres langues, est souvent indispensable.

➤ <http://ec.europa.eu/eures>

➤ www.emploi.org

- www.monster.fr/geo/siteselection
- www.pole-emploi-international.fr
- www.eurojobs.com
- www.eco-jobs.info
- www.expats.org
- www.lhotellerie.com
- www.anyworkanywhere.com
- www.teli.asso.fr
- www.jobtrotter.com
- www.jobexpat.com
- www.efinancialcareers.fr
- www.reliefweb.org

Réseaux professionnels

- www.viadeo.com
- www.linkedin.com

► **Se faire accompagner par un organisme privé** qui propose des « jobs clés en main » (job, logement et assurance).

Avant de les contacter, examinez de près les clauses et le coût des services proposés.

Ne versez à l'inscription que 20 à 30 % du prix demandé, et le reste en début du séjour. Exigez toujours un contrat écrit et n'effectuez pas de paiement à distance.

Demandez des précisions sur le logement et assurez-vous aussi qu'un remboursement est prévu s'il n'y a pas de job à la clé.

Enfin, préférez un organisme agréé, situé en France, donc soumis au droit français.

☆ Rédiger sa candidature

► Ecrire un CV en langue étrangère

Traduire votre CV français ne suffit pas : vous devez adapter la présentation et le contenu aux habitudes du pays.

- Rédigez votre CV dans la langue du pays.
- Soignez la présentation (rédaction claire et phrases courtes).
- Mettez en valeur votre attrait pour l'étranger (goût pour la culture et la langue, etc.).
- Présentez toutes les compétences ou savoir-faire utiles pour le poste convoité.

- Ne traduisez pas vos diplômes. Indiquez leurs équivalents dans le pays ou bien détaillez le contenu de votre formation.
- Pour éviter les fautes d'orthographe, faites relire votre CV par une personne qui maîtrise bien la langue.

À NOTER

Le CV et le passeport des langues Europass constituent un modèle unique destiné à tout citoyen désirant étudier ou travailler dans un autre Etat membre.

Il permet de présenter les compétences et les qualifications de manière claire dans les différentes langues de l'UE. Il aide les établissements d'enseignement et de formation ainsi que les employeurs à mieux évaluer les connaissances acquises.

➤ <http://europass.cedefop.europa.eu>

► Rédiger une lettre de motivation

Votre lettre doit être claire, concise et écrite dans la langue et selon les modalités du pays.

Mettez en avant vos qualités et argumentez sur ce que vous pouvez apporter à l'entreprise. Votre candidature doit représenter une plus-value par rapport à celle d'un candidat du pays. Cherchez ce qui peut faire la différence (connaissances techniques, linguistiques, culturelles, etc.).

ERASMUS POUR JEUNES ENTREPRENEURS

Permet aux futurs entrepreneurs européens d'acquérir les compétences requises pour créer et/ou gérer une petite entreprise en Europe. Ils peuvent ainsi acquérir ou échanger des connaissances et des idées entrepreneuriales avec un entrepreneur expérimenté, auprès duquel ils séjourneront pendant 1 à 6 mois, et bénéficieront d'une aide financière de la Commission européenne.

➤ www.erasmus-entrepreneurs.eu

☆ Autres pistes

► Accords bilatéraux

Pôle emploi international gère des accords bilatéraux permettant des échanges de jeunes professionnels âgés de 18 à 35 ans ayant terminé leurs études qui souhaitent exercer une activité salariée dans un autre pays en vue de se perfectionner. Ils doivent trouver l'entreprise d'accueil, mais les

formalités administratives pour les permis de séjour et les autorisations de travail sont facilitées. Durée : de 3 à 18 mois. Pays : Argentine, Bénin, Bulgarie, Canada, Cap Vert, Congo, États-Unis, Gabon, Maroc, Maurice, Nouvelle-Zélande, Roumanie, Russie, Sénégal, Tunisie.

➤ www.pole-emploi-international.fr

Pôle emploi international - Dijon Valmy - PEI

41 rue Françoise Giroud
Parc Valmy - Le Katamaran
21000 Dijon

39 49 ou 03 80 28 01 32

eei.dijon@pole-emploi.fr

Le mardi (une semaine sur deux), un atelier de recherche d'emploi à l'étranger a lieu de 9h à 12h. Sur inscription uniquement.

► Au pair à l'étranger

La personne au pair est logée, nourrie et perçoit de l'argent de poche. En contrepartie, elle assure la garde des enfants et une partie des tâches ménagères. Il faut avoir entre 18 et 26 ans, quelques connaissances en langues et s'engager en général pour 6 mois au minimum.

Contactez le CRIJ Bourgogne, le bureau ou le point Information Jeunesse le plus proche. Adresses sur www.ijbourgogne.com rubrique « Qui sommes-nous ? ».

➤ www.iapa.org

➤ www.ufaap.org

➤ www.aupair-world.net

► Employé agricole

Tout au long de l'année, la récolte des fruits et légumes nécessitent de la main d'œuvre. Les conditions de travail peuvent être pénibles (8 à 10 heures de travail par jour, 6 jours par semaine) et il est conseillé de s'informer sur la prise en charge de l'hébergement, de la nourriture et sur la rémunération. Parfois le gîte et le couvert tiennent lieu de salaire.

➤ www.fruitfuljobs.com

➤ www.pickingjobs.com

➤ www.woof.net



► Accompagnateur de séjours linguistiques

La majorité des organisateurs de séjours linguistiques recrutent des accompagnateurs pour les vacances de printemps et d'été. Il faut avoir 21 ans minimum, une licence en langue, une connaissance du pays et l'expérience des voyages.

► www.loffice.org

► www.unosel.com



► Programme «Job d'été/Job dans la ville jumelée» de l'Office franco-allemand pour la jeunesse

L'OFAJ ne propose pas de stage mais vous offre une bourse pour un stage ou un job au sein d'une entreprise, d'une institution ou de l'administration allemande.

Contactez le comité de jumelage ou la mairie.

► www.ofaj.org

Contactez un Point Info OFAJ en Bourgogne, (voir chapitre «Lieux ressource» p.48).

► Aides de la Région Bourgogne

Pour connaître toutes les aides régionales en faveur de la mobilité internationale des jeunes bourguignons, voir :

► www.region-bourgogne.fr

rubrique « Europe et international »

rubrique « Stages et études à l'étranger »

Stages professionnels en Europe : MODEBE (Mobilité des Demandeurs d'Emploi Bourguignons en Europe)

La Région Bourgogne propose aux jeunes demandeurs d'emploi bourguignons d'acquérir une première expérience professionnelle dans un pays européen.

Pour qui ? : demandeurs d'emploi de 18 à 30 ans, inscrits dans un Pôle Emploi en Bourgogne, quel que soit le niveau de formation.

Pour quoi ? : effectuer un stage dans une entreprise européenne d'une durée de 16 semaines.

Nature de l'aide :

- recherche d'une entreprise d'accueil et d'un hébergement,
- bourse de stage d'un montant total de 3 200 €,

- préparation linguistique et culturelle de 80h dans le pays d'accueil,
- suivi administratif, pédagogique et financier tout au long du stage.

Candidature : envoi par e-mail d'un CV et d'une lettre de motivation à l'APRECA (organisme chargé par la Région de la coordination du programme).

Contact :

APRECA

6 rue Vannerie

21000 Dijon

03 80 28 79 98

mobilité.bourgogne@apreca.net

> www.apreca.net

Stage en Allemagne, en Pologne, ou en République tchèque

Trouver un stage dans une région partenaires de la Bourgogne, en Allemagne (Rhénanie-Palatinat), en Pologne (Opole) ou en République tchèque (Bohême centrale).

Voir le descriptif du dispositif p.28.

Consultez les dossiers Actuel-CIDJ sur les pays d'Europe et la mobilité des jeunes en Europe et à l'international. Ils sont en consultation au CRIJ Bourgogne et dans tout le réseau Information Jeunesse de la région. Le site Internet du CIDJ est une précieuse source d'information sur la mobilité des jeunes en Europe.

> www.cidj.com



Qu'il s'agisse de se rendre utile, de monter un projet, de rencontres, d'échanges, les possibilités de vivre une expérience en dehors des études et du travail et à l'étranger sont multiples.

☆ **Echanger dans le cadre d'un programme**

► **Erasmus+ Échanges de jeunes**

Cette action permet à des groupes de jeunes de 13 à 30 ans de différents pays de se rencontrer et d'apprendre à mieux se connaître. Chaque rencontre de 16 à 60 jeunes dure de 1 à 3 semaines. Les groupes organisent des activités (ateliers, débats, jeu de simulations, etc.) autour d'un thème d'intérêt commun. Ces rencontres aident les jeunes à développer des compétences, prendre conscience des réalités sociales et culturelles différentes, découvrir d'autres cultures, habitudes et styles de vie et à renforcer des valeurs comme la solidarité, la démocratie et l'amitié.

► www.erasmusplus-jeunesse.fr

► **Office franco-allemand pour la jeunesse - OFAJ**

Chaque année, l'OFAJ accorde une aide aux projets en Allemagne pour les jeunes de 16 à 30 ans résidant en France. Les projets peuvent être individuels ou collectifs (4 personnes maximum). Durée : de 2 semaines à 1 mois. Le projet doit permettre la découverte d'aspects sociaux, culturels, économiques, politiques ou historiques de l'Allemagne. La bourse prend en charge une partie des frais de voyage et de séjour.

► www.ofaj.org

Contactez un Point Info OFAJ en Bourgogne, (voir chapitre « Lieux ressource » p.48).

☆ **S'engager en tant que volontaire ou bénévole**

► **Service volontaire européen (SVE)**

Il s'adresse aux jeunes de 17 à 30 ans, citoyens ou résidents d'un Etat membre de l'UE. Le SVE permet de partir pour vivre une expérience de solidarité et acquérir des compétences valorisantes.

En totale immersion au sein d'un autre environnement culturel, le SVE permet de participer au développement local d'un

pays (33 pays d'Europe, dont les 28 de l'UE) : projet d'intérêt humanitaire, social, sanitaire, culturel ou environnemental. Le volontaire s'engage à une activité à plein temps, non lucrative.

En échange, il est nourri, logé, bénéficie d'une protection sociale, d'une prise en charge à totale ou partielle des frais de voyage et perçoit de l'argent de poche.

Les missions durent de 2 semaines à 12 mois, et aucune condition de langue, de diplôme ou de formation n'est exigée.

Contactez une structure d'envoi SVE en Bourgogne (voir chapitre « Lieux ressource » p.49).

➤ www.erasmusplus-jeunesse.fr

➤ http://europa.eu/youth/evs_database_fr

(base de données des organisations SVE accréditées)

➤ www.sve-connexion.org

YOUTHPASS

Tout participant au SVE, à des échanges de jeunes et à toute autre action Jeunesse du programme Erasmus+ reçoit ce document qui décrit et valide son expérience réalisée dans ce cadre.

➤ www.youthpass.eu/fr

► Service civique

Il permet de vous engager dans une mission en France ou à l'étranger en faveur de la collectivité. Toute mission est accompagnée d'un tutorat individualisé et d'un accompagnement à la définition de votre projet d'avenir. Aucune condition de diplôme ou d'expérience professionnelle n'est exigée. C'est la motivation et le savoir-être qui comptent. Vous pouvez choisir parmi 9 thématiques pour les missions. Pour être volontaire, il faut avoir entre 16 et 25 ans et avoir la nationalité française, celle d'un pays de l'Espace économique européen, ou bien justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'1 an. Durée : de 6 à 12 mois. Indemnité : 467 € net par mois avec possibilité de bourse (106 €) pour les bénéficiaires du RSA ou les boursiers, sous conditions. Les organismes d'accueil assurent aux volontaires une prestation nécessaire à leur subsistance, leur équipement, leur hébergement ou leur transport. Montant minimal mensuel : 106 €. Protection sociale assurée.

➤ www.service-civique.gouv.fr

► **Volontariat franco-allemand avec l'OFAJ**

Il s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans accueillis au sein d'une association allemande dans le domaine social, culturel, sportif, etc., pour une durée de 12 mois. Les jeunes reçoivent une indemnité mensuelle (argent de poche et aide financière pour les dépenses d'hébergement et de nourriture). L'OFAJ subventionne les frais de voyage pour la participation aux séminaires de formation et d'évaluation.

► www.volontariat.ofaj.org

Contactez un Point Info OFAJ en Bourgogne, (voir chapitre « Lieux ressource » p.48).

► **Volontariat écologique ou culturel franco-allemand (VEFA)**

Il concerne les jeunes de 18 à 25 ans souhaitant acquérir une expérience en Allemagne dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement ou dans le domaine culturel (musée, théâtre, radio, MJC, musique, ...).

Le volontariat dure 1 an dans le cadre du service civique (voir p. 38).

Association VEFA

Maison de Rhénanie Palatinat

29 rue Buffon - BP 32415 - 21024 Dijon cedex

03 80 68 06 99

franziska.riegger@ve-fa.org ou info@ve-fa.org

► www.ve-fa.org

► **Volontariat international en entreprise ou en administration - VIE/VIA**

Il s'adresse aux 18-28 ans, de nationalité française, ou ressortissants d'un État membre de l'UE, en règle avec les obligations du service national de leur pays. Le VIE est une mission effectuée au sein d'une entreprise française à l'étranger. Le candidat peut répondre à des offres ou trouver lui-même sa mission, en démarchant les entreprises. Le VIA se réalise dans des établissements dépendant du ministère des Affaires étrangères ou de la Direction générale du Trésor et de la politique économique (mission économique, centres culturels, ambassades, etc.). Les qualifications demandées sont souvent élevées. Les volontaires perçoivent une indemnité forfaitaire, variable suivant le pays d'affectation. Durée : de 6 à 24 mois. Les frais de voyage et la protection sociale sont pris en charge.

► www.civiweb.com

► **Volontariat de solidarité internationale (VSI)**

Il concerne les plus de 18 ans qui veulent mettre leurs compétences au service d'une mission de développement ou d'urgence humanitaire dans une ONG. Durée : 2 ans maximum (la durée cumulée ne peut excéder 6 ans). Les candidats sont pris en charge par l'une des associations agréées par le ministère des Affaires étrangères, qui cofinance leur formation, les frais de voyage, l'indemnité de subsistance, la couverture sociale et l'accompagnement au retour.

► www.coordinationsud.org

► www.clong-volontariat.org

► www.france-volontaires.org

La Région Bourgogne peut vous informer et vous accompagner dans le montage de votre projet de solidarité internationale et de coopération internationale (adresse au chapitre « *Lieux ressource* » p.52).

► www.region-bourgogne.fr

Sur la région, l'association **Bourgogne Coopération** peut vous informer ou vous accompagner pour monter votre projet de coopération ou de solidarité internationale (adresse au chapitre « *Lieux ressource* » p.50).

► www.bourgognecooperation.org

Bourgogne coopération est également relais **RITIMO**, il en existe d'autres en Bourgogne, voir le site Internet :

► www.ritimo.org

L'Atelier mobilité Léo Lagrange Dijon (s'adresse aux dijonnais de 16 à 25 ans) peut vous informer et vous accompagner dans vos projets de mobilité internationale : chantiers internationaux, vacances solidaires, stages à l'étranger, SVE,... (adresse au chapitre « *Lieux ressource* » p.51).

► www.jeunes-dijon.org

ou

► www.facebook.com/latelierinternational.leolagrangedijon

► Aides de la Région Bourgogne

La Région Bourgogne peut vous aider et vous conseiller à monter votre projet.

Pour connaître toutes les aides régionales en faveur de la mobilité internationale des jeunes bourguignons, voir :

► www.region-bourgogne.fr

rubrique « *Europe et international* »

rubrique « *Stages et études à l'étranger* »

Fonds jeunes solidaires

La Région Bourgogne peut apporter une aide financière aux jeunes bourguignons qui souhaitent mener une mission humanitaire ou de développement à l'étranger.

Pour qui ? : jeunes de 18 à 30 ans domiciliés et/ou étudiants en Bourgogne.

Pour quoi ? : action humanitaire réalisée à titre bénévole dans un pays en développement, d'une durée de 1 à 6 mois dans le cadre d'une démarche personnelle ou d'un cursus scolaire.

Montant de l'aide : 50% maximum du coût de la mission (dans la limite de 1 000 €).

Candidature : téléchargement du dossier sur www.region-bourgogne.fr rubrique «solidarité internationale».

Contact : ecastel@cr-bourgogne.fr

► Aide du Conseil départemental de la Nièvre

Le département de la Nièvre propose une **aide à la mobilité internationale** pour les jeunes nivernais de 16 à 25 ans.

Voir le détail de cette aide p.20.

► Chantiers de jeunes bénévoles

Ce sont des séjours durant lesquels les jeunes remplissent une mission concrète et d'intérêt général (restauration du patrimoine bâti, aménagement d'espace naturel, organisation de manifestations culturelles, etc.). Leur participation est bénévole (ils ne sont pas rémunérés), et les frais de voyage, ainsi qu'une participation aux frais d'hébergement et de nourriture, sont à la charge des participants. Les séjours sont de courte durée, en général moins de 6 mois, et se déroulent en France et à l'étranger.

► www.cotravaux.org

► www.concordia.fr

► www.volontariat.org

Voir également les fiches d'information intitulées «Chantiers de jeunes bénévoles» éditées par le CIDJ et le CRIJ Bourgogne, consultables dans tout le réseau Information Jeunesse de la région. (adresses du réseau sur www.ijbourgogne.com, rubrique «Qui sommes-nous ?»).

☆ **Autres pistes**

▶ **Séjours linguistiques**

C'est un moyen efficace de se familiariser avec une langue étrangère et de découvrir une civilisation différente, d'apprendre une nouvelle manière de vivre, de s'ouvrir au monde. Selon votre âge, votre activité et votre motivation (scolaire, professionnelle ou à titre personnel), vous pouvez choisir entre diverses formules d'une durée d'1 semaine à plusieurs mois : immersion totale en famille, activités sportives ou culturelles associées à des cours de langue, ou rencontre entre jeunes de plusieurs pays. Ces formules sont payantes.

➤ www.unosel.com

➤ www.loffice.org

Voir les fiches d'information intitulées «Les séjours linguistiques à l'étranger» éditées par le CIDJ et le CRIJ Bourgogne, consultables dans tout le réseau Information Jeunesse de la région (adresses du réseau sur www.ijbourgogne.com, rubrique «Qui sommes-nous ?»).

▶ **Correspondance internationale**

➤ www.ipfpenfriends.com

➤ www.epals.com

➤ www.franceworld.com

☆ **Aides et bourses de voyage**

▶ **Bourse du Conseil de l'Europe**

Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) apporte un soutien financier aux activités européennes de la jeunesse. Son but est d'encourager la compréhension et la coopération entre les jeunes en soutenant les actions développées dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie, de la tolérance et de la solidarité. Une aide à la mobilité destinée aux jeunes défavorisés couvre les frais de voyage en train des groupes de participants à des activités éducatives internationales.

➤ www.eyf.coe.int/fej

► Aide nationale

Cultures Actions

Ce dispositif cofinance des projets d'étudiants de l'enseignement supérieur. Le projet peut être présenté par un étudiant seul ou en groupe, par une association étudiante ou une institution. Les thèmes retenus sont divers et doivent impliquer une retombée dans le milieu étudiant.

► www.crous-dijon.fr

► Comités de jumelage

Le jumelage vise le rapprochement d'une ville française avec une ville étrangère. Les communes jumelées ou en cours de jumelage peuvent bénéficier d'un soutien financier pour l'organisation de rencontres, d'échanges et d'actions de coopérations bi ou multilatérales impliquant directement les citoyens européens.

Contactez votre mairie.

► www.afccre.org

► <http://ucbrp.asso.fr>

(Union pour la Coopération Bourgogne Rhénanie Palatinat)

► Échanges culturels

Plusieurs associations organisent des rencontres entre personnes de différents pays, afin de faciliter leur installation, de les informer et de leur proposer des contacts privilégiés.

► www.fiafe.org

► www.abm.fr

Bourses d'associations et de fondations privées

Pour encourager les projets des jeunes, des entreprises, des associations et des fondations privées peuvent proposer des bourses et des aides.

► www.fondationdefrance.org

► www.projaide.fr

► www.kiwanis.fr

► www.rotary.org/fr

► www.lions-france.org

► Bourses d'aventure Zellidja

Elles sont proposées aux 16-20 ans pour un projet d'études réalisé à l'occasion d'un voyage en solitaire. Le thème est laissé au choix du candidat et le voyage doit se dérouler sur 1 mois minimum.

► www.zellidja.com

Association Zellidja Bourgogne Franche-Comté

Maison des associations

2 rue des Corroyeurs - boîte MM2

21000 Dijon

06 50 75 40 91

alexandre.prost@zellidja.com

► Club TELI

Des bourses sont attribuées aux adhérents de l'association pour un projet tourné vers l'international, hors échange universitaire. Le projet peut durer de 7 à 12 mois et concerner tous les pays et les disciplines.

► www.teli.asso.fr

► Bourses de l'Aventure de la Guilde européenne du Raid

Elles soutiennent des projets d'expédition originaux, à pieds, à cheval, en kayak, à vélo, en traîneau à chien, etc.

► www.la-guilde.org

Consultez les dossiers Actuel-CIDJ sur les pays d'Europe et la mobilité des jeunes en Europe et à l'international. Ils sont en consultation au CRIJ Bourgogne et dans tout le réseau Information Jeunesse de la région. Le site Internet du CIDJ est une précieuse source d'information sur la mobilité des jeunes en Europe.

► www.cidj.com

☆ L'information à la source

► Informations générales

► www.eurodesk.eu
Eurodesk, relais d'information soutenu par la Commission européenne, propose un panorama des dispositifs facilitant la mobilité des jeunes en Europe.

► www.facebook.com/EurodeskFrance
Toute l'actualité sur la page Facebook d'Eurodesk France

► <http://europa.eu/youth>
Portail européen de la jeunesse

► <http://europa.eu>
Portail de l'Union européenne

► www.touteurope.eu
Portail français sur les questions européennes

► <http://decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr>
Portail de la mobilité européenne et internationale des jeunes

► Institutions européennes

► www.europarl.europa.eu/portal/fr
Parlement européen

► www.european-council.europa.eu
Conseil européen

► www.consilium.europa.eu
Conseil de l'Union européenne

► <http://ec.europa.eu>
Commission européenne

► <http://curia.europa.eu>
Cour de justice

► <http://eca.europa.eu>
Cour des comptes européenne

► Programmes européens

► www.erasmusplus.fr
Programme Erasmus+

► www.erasmusplus-jeunesse.fr
Blog des porteurs de projets Erasmus+ Jeunesse & Sport

► www.generationerasmus.fr
Programmes européens d'éducation et de formation

► www.eurodyssee.eu
Eurodyssee

► <http://ec.europa.eu/citizenship>
Europe pour les citoyens

► Études

► <http://ec.europa.eu/ploteus>
Portail européen de l'éducation

► www.euroguidance-france.org
Euroguidance

► www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

► Mobilité professionnelle

► <http://ec.europa.eu/eures>
Emploi en Europe

► www.enic-naric.net
Reconnaissance professionnelle

► <http://europass.cedefop.europa.eu>
CV européen, Passeport langue, Europass Mobilité

► www.diplomatie.gouv.fr
Ministère des Affaires étrangères

► Partir autrement

► www.service-civique.gouv.fr
Service civique

► www.cotravaux.org
Chantiers de jeunes bénévoles

► www.france-volontaires.org
Chantiers de jeunes et volontariat international

► www.civiweb.com
Volontariat international en entreprise/administration

► www.coordinationsud.org
Volontariat international

► www.ofaj.org
Échanges franco-allemands

☆ L'information en Bourgogne

► CRIJ Bourgogne

Centre Régional Information Jeunesse Bourgogne

2, rue des Corroyeurs - Boîte LL1
21000 Dijon
03 80 44 18 35

► www.ijbourgogne.com

Le CRIJ Bourgogne fait partie du réseau **Eurodesk** et est également **Point Info OFAJ**. Il accueille et informe les jeunes sur la mobilité internationale (études, stages, emploi, jobs, échanges, volontariat).

Documentation pratique et information personnalisée.

Programmation d'événements sur l'Europe et l'international.

► Eurodesk

Eurodesk est un réseau européen soutenu par la Commission européenne. Il a pour mission d'informer tous les jeunes et les professionnels sur la mobilité en Europe, sur les dispositifs et les programmes européens. Le CIDJ assure la coordination nationale d'Eurodesk pour la France.

En Bourgogne, Eurodesk est présent au CRIJ et dans 6 points Information Jeunesse (voir adresses au dos de ce guide). Le réseau Eurodesk édite des publications et des expositions sur l'Europe.

Le réseau Eurodesk gère le Portail européen de la jeunesse de la Commission européenne.

► <http://europa.eu/youth>



► Centres d'information Europe Direct

Les centres d'information Europe Direct informent tous les citoyens sur les institutions, les politiques et les programmes européens. Ils disposent d'un large éventail de publications et cartes sur l'Union européenne disponibles gratuitement. Ils organisent des manifestations européennes (conférences, débats, rencontres, séminaires, expositions) et animent des sessions d'information adaptées aux besoins de chacun. Enfin, ils conseillent et assistent les porteurs de projets dans le cadre des programmes européens.

► www.region-bourgogne.fr/Europe-direct

Retrouvez les coordonnées des 2 centres d'information Europe Direct en Bourgogne au dos de ce guide.

► CIO relais Europe

Centre d'Information et d'Orientation Dijon 2 - CIO - Mission relais Europe

8 rue Daubenton
21000 Dijon
03 80 45 11 34
cio.dijon2@ac-dijon.fr

► www.ac-dijon.fr/Orientation/CIO/Dijon-2

► Pôle Emploi International

Pôle emploi international - Dijon Valmy - PEI

41 rue Françoise Giroud
Parc Valmy - Le Katamaran
21000 Dijon
39 49 ou 03 80 28 01 32
eei.dijon@pole-emploi.fr

► www.pole-emploi-international.fr

Le mardi (une semaine sur deux), un atelier de recherche d'emploi à l'étranger a lieu de 9h à 12h. Sur inscription uniquement

► Points Info OFAJ en Bourgogne

Maison de Rhénanie-Palatinat

Centre Franco-Allemand en Bourgogne
29 rue Buffon - BP 32415
21024 Dijon cedex
03 80 68 07 00 ou 03 80 68 06 96 (bureau des stages et de la mobilité)

► www.maison-rhenanie-palatinat.org

CRIJ Bourgogne

Maison des Associations
2 rue des Corroyeurs - boîte LL1
21000 Dijon
03 80 44 18 35

➤ www.ijbourgogne.com

► **Structures d'envoi SVE en Bourgogne**

La Ligue de l'Enseignement

Doïna Courbaron - Correspondante SVE
57 avenue des Clairions
89000 Auxerre
03 86 51 32 35
international@laliguebourgogne.com

➤ www.laliguebourgogne.org

La ligue de l'enseignement est la structure d'envoi SVE pour toute la région Bourgogne.

Ville de Nevers

Mission Jeunesse et international
Isabelle Perasso-Biard
1 place de l'Hôtel de Ville
58000 Nevers
03 86 68 44 31 ou 06 72 83 89 52
relations.internationales@ville-nevers.fr

➤ www.nevers.fr/service-volontaire-europeen

➤ <http://blog.nevers.fr/relations-internationales>

La ville de Nevers est structure d'envoi SVE pour les jeunes de Nevers uniquement.

► **Référent régional SVE**

Bernard Trouillet

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Bourgogne - DRJSCS
10 boulevard Carnot - BP 13430
21034 Dijon cedex
03 80 68 39 33
bernard.trouillet@drjscs.gouv.fr

➤ www.bourgogne.drjscs.gouv.fr

► Organismes d'information ou de soutien aux projets de mobilité internationale

APRECA

6 rue Vannerie - 21000 Dijon
03 80 28 79 98

► www.apreca.net

Gère des programmes de mobilité à l'étranger pour le compte de la Région Bourgogne. Stages pour demandeurs d'emploi et pour apprentis.

Bourgogne coopération

Maison des associations - bureaux 309 et 310
2 rue des Corroyeurs - boîte H15
21000 Dijon
09 83 20 12 03 ou 06 98 21 21 71
contact@bourgognecooperation.org

► www.bourgognecooperation.org

Cette association s'adresse aux particuliers, associations, collectivités territoriales et institutions bourguignonnes souhaitant bénéficier d'un accompagnement dans le domaine de la coopération et de la solidarité internationale.

DAREIC - Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération

2G rue du Général Delaborde
21000 Dijon
03 80 44 85 75 ou 30 80 44 89 77
relations.internationales@ac-dijon.fr

► www.ac-dijon.fr

Coordonne la politique européenne et internationale de l'académie de Dijon. Conseille et informe les établissements sur les projets européens, échanges scolaires, mobilité des enseignants ...

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Bourgogne - DRJSCS

Bernard Trouillet
10 boulevard Carnot - BP 13430
21034 Dijon cedex
03 80 68 39 33
bernard.trouillet@drjscs.gouv.fr

► www.bourgogne.drjscs.gouv.fr

Informe sur le programme européen Erasmus +. Bernard Trouillet est le référent régional pour le Service Volontaire Européen (SVE).

L'atelier mobilité Léo Lagrange Dijon

36 ter rue Colson

21000 Dijon

06 85 72 92 36

timothee.romain@leolagrange.org

➤ www.jeunes-dijon.org

➤ www.facebook.com/latelierinternational.leolagrangedijon

Favorise l'ouverture des jeunes dijonnais (16-25 ans) sur le monde en les accompagnant à la mobilité internationale dans les domaines de la culture, du sport, de la solidarité. Il accueille, informe, accompagne les projets de mobilité collectifs ou individuels : chantiers internationaux, vacances solidaires, SVE, ...

Maison de Rhénanie-Palatinat

Centre Franco-Allemand en Bourgogne

29 rue Buffon - BP 32415

21024 Dijon cedex

03 80 68 07 00 ou 03 80 68 06 96

(bureau des stages et de la mobilité)

➤ www.maison-rhenanie-palatinat.org

Centre culturel franco-allemand, informe et accompagne le public sur tout projet de mobilité en Allemagne (stages, études, échanges, volontariat...). Il informe également sur les programmes de l'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse).

Pôle Formation et Vie Universitaire de l'université de Bourgogne

Maison de l'Université

Esplanade Erasme - BP 27877

21078 Dijon Cedex

03 80 39 39 80

pole.formation@u-bourgogne.fr

➤ <http://ub-link.u-bourgogne.fr>

Informe sur les études supérieures en Europe.



Région Bourgogne

Direction Europe et international
17 boulevard de la Trémouille - CS 23502
21035 Dijon cedex
03 80 44 37 49

➤ www.region-bourgogne.fr

Propose de nombreux dispositifs d'aides à la mobilité internationale pour les Bourguignons (lycéens, étudiants, jeunes, demandeurs d'emplois, apprentis). La Région Bourgogne peut vous aider et vous conseiller dans le montage de votre projet.

Université de Bourgogne

Pôle International
Maison de l'Université - BP 27877
21078 Dijon cedex
03 80 39 50 17
ri@u-bourgogne.fr

➤ www.u-bourgogne.fr

Informe les étudiants de l'université de Bourgogne sur les possibilités de mobilité internationale (études, stages...).



Aides au stage (Ministère de l'Agriculture)	p.26
APRECA	p.36
(Stage professionnels en Europe MODEBE)	
Atelier mobilité Léo Lagrange	p.41/51
Billet Génial (Région Bourgogne)	p.11
Bourgogne Coopération	p.41/50
Bourse de mobilité internationale	p.19
(Région Bourgogne)	
Bourse de mobilité internationale	p.20
(Département de la Nièvre)	
Bourse nationale de mobilité internationale	p.19
Bourses d'aventure Zellidja	p.45
British Council	p.22
Chantiers de jeunes bénévoles	p.42
CIO relais Europe	p.15/48
Club TELI	p.45
Correspondance internationale	p.43
CRIJ Bourgogne – Centre Régional Information	p.47
Jeunesse Bourgogne	
Cultures Actions (CROUS)	p.44
DAAD – Office allemand d'échanges universitaires	p.22
DAREIC – Délégation académique aux relations	p.16/50
européennes, internationales et à la coopération	
DRAAF – Direction Régionale de l'Alimentation,	p.27
de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne	
ENIC-NARIC (reconnaissance de diplômes)	p.16
Erasmus +	p.17/25/26/38
Eurodesk	p.4/47
Europe Direct	p.5/48
FEJ - Fonds Européens pour la Jeunesse	p.43
Fonds jeunes solidaires (Région Bourgogne)	p.42
FSDIE – Fonds de Solidarité et de Développement	p.26
des Initiatives Etudiantes	
Jumelage	p.44
Maison Rhénanie Palatinat	p.11/28/48/51
MODABE – Stages professionnels en Europe	p.28
pour les apprentis (Région Bourgogne)	
MODEBE – Stages professionnels en Europe	p.36
pour demandeurs d'emploi (Région Bourgogne)	
OFAJ – Office Franco-Allemand pour la Jeunesse ...	p.38/48
Pôle emploi international	p.35/48
Pôle formation et vie universitaire	p.15/51
Université de Bourgogne	

Pôle International Université de Bourgogne	p.15/52
Programme ELBE (Région Bourgogne)	p.20
RITIMO	p.41
Séjours linguistiques	p.43
Service civique	p.39
Stage en Allemagne, en Pologne ou en République tchèque (Région Bourgogne)	p.28/37
SVE – Service Volontaire Européen	p.38/49
VEFA – Volontariat écologique ou culturel franco-allemand	p.40
VIE / VIA – Volontariat International en Entreprise ou en Administration	p.40
Volontariat franco-allemand (OFAJ)	p.40
VSI – Volontariat de Solidarité Internationale	p.41
Youthpass	p.39









- ☆ Décrocher un **stage**, un **job**
- ☆ Trouver un **logement**
- ☆ Financer ses **études**, ses **projets**
- ☆ Partir à **l'étranger**
- ☆ Préserver sa **santé**
- ☆ **Sortir**, faire du **sport**...

Toute votre info au quotidien est sur
ijbourgogne.com et les **réseaux sociaux** !

Pour des infos personnalisées,
retrouvez-nous dans nos
locaux à **Dijon, Auxerre, Mâcon,**
Chalon-sur-Saône, Nevers ...

**INFORMATION
JEUNESSE**



BOURGOGNE

CRIJ Bourgogne

Maison des Associations
2 rue des Corroyeurs
21000 Dijon

Tél. : 03 80 44 18 35 (documentation)

Email : documentation@ijbourgogne.com

Tram T2 (arrêt Monge)

Bus COROL (arrêt 1er Mai foyer)

www.ijbourgogne.com

facebook.com/crijbourgogne  twitter.com/crij_bourgogne

POINTS D'INFORMATION EURODESK EN BOURGOGNE

Côte d'Or

Centre régional d'Information Jeunesse de Bourgogne - CRIJ

Maison des Associations
2 rue des Corroyeurs - Boîte LL1
21000 Dijon
03 80 44 18 35
documentation@ijbourgogne.com
www.ijbourgogne.com

Point Information Jeunesse Chenôve

Service Jeunesse - L@ Boussole
- PIJ / EPN (Espace Public Numé-
rique)
2 rue Olympe de Gouges
21300 Chenôve
03 80 51 55 79
pij_chenove@ijbourgogne.com

Point Information Jeunesse Marsannay-la-Côte

Centre social Bachelard
Place Schweich an der Mosel
21160 Marsannay-la-Côte
03 80 59 64 79 ou 06 77 03 27 19
pij_marsannaylacote@
ijbourgogne.com

Nièvre

Bureau Information Jeunesse de la Nièvre - BIJ

Espace Salengro
5 allée de la Louée
58000 Nevers
03 45 52 50 01
bij_nievre@ijbourgogne.com

Saône-et-Loire

Point Information Jeunesse Chalon-sur-Saône

Espace Jeunesse
5 place de l'Obélisque
71100 Chalon-sur-Saône
03 85 48 05 12
pij_chalonsursaone@
ijbourgogne.com

Yonne

Point Information Jeunesse Auxerre

Maison de la Jeunesse
1 bis rue de la laïcité - Place de
l'Arquebuse
89000 Auxerre
03 86 72 18 18
pij_auxerre@ijbourgogne.com

Point Information Jeunesse Sens

11 boulevard Garibaldi
89100 Sens
03 86 95 18 25
pij_sens@ijbourgogne.com

CENTRES EUROPE DIRECT EN BOURGOGNE

Côte d'Or

Centre d'information Europe Direct Dijon

37 boulevard de la Trémouille
21000 Dijon
03 80 30 67 88
cied21@cr-bourgogne.fr
www.region-bourgogne.fr/Europe-
direct

Saône-et-Loire

Centre d'information Europe Direct Mâcon

19 place Genevès
71000 Mâcon
03 85 21 14 12
cied71@cr-bourgogne.fr
www.region-bourgogne.fr/Europe-
direct